

Table des matières

Robespierre avant la Révolution	
Repères biographiques	7
Plaidoyer pour un paratonnerre	11
Mémoire pour Hyacinthe Dupond.....	89
Glossaire.....	203

PLAIDOYER
 POUR LE SIEUR DE VISSERY DE BOIS-VALÉ,
 APPELANT D'UN JUGEMENT DES ÉCHEVINS*¹ DE
 SAINT-OMER, QUI AVAIT ORDONNÉ LA DESTRUCTION
 D'UN PARATONNERRE ÉLEVÉ SUR SA MAISON.

L'usage appuyé sur le temps
 Et les préjugés indociles
 Ne se retirent qu'à pas lents
 Devant les vérités utiles.

Lenierre.

Les arts et les sciences sont le plus riche présent que le Ciel ait fait aux hommes. Par quelle fatalité ont-ils donc trouvé tant d'obstacles pour s'établir sur la terre ? Pourquoi faut-il que nous ne puissions payer aux grands hommes qui les ont inventés ou conduits vers la perfection, le juste tribut de reconnaissance et d'admiration que leur doit l'humanité entière, sans être forcés de gémir en même temps sur ces houleuses persécutions, qui ont rendu leurs sublimes découvertes aussi fatales à leur repos, qu'elles étaient utiles au bonheur de la société ? Malheur à quiconque ose éclairer ses concitoyens ! L'ignorance, les préjugés et

1. Les termes suivis d'un astérisque sont définis dans le glossaire en fin d'ouvrage.

les passions ont formé une ligue redoutable contre les hommes de génie, pour punir les services qu'ils rendront à leurs semblables.

Galilée ose dire que la terre tourne autour du soleil, l'envie et le fanatisme ont crié, de concert, au blasphème, à l'impiété, à l'hérésie. Le philosophe¹ est dénoncé au tribunal de l'Inquisition : un arrêt solennel le déclare coupable d'hérésie, et décide que quiconque ne croit point au système de Ptolémée, ne croit point en Dieu. Descartes, ramène en Europe la raison si longtemps exilée par la philosophie d'Aristote, on l'accuse d'athéisme et ce grand homme, contraint de fuir sa patrie, ne put obtenir l'avantage de mourir dans un pays qui s'enorgueillit aujourd'hui de l'avoir vu naître.

Avec quel zèle infatigable, les corps consacrés à l'étude de la médecine, ne se sont-ils pas opposés aux progrès de cette science intéressante ? Si quelque main hardie a voulu la tirer du chaos où elle était plongée, n'a-t-on pas vu l'ignorance et l'envie frémir à l'aspect du flambeau qu'elle portait dans les ténèbres qui leur servaient d'asiles et prolonger, par de coupables efforts, les misères de l'humanité en repoussant les remèdes destinés à les soulager ? Le grand Harvey découvre la circulation du sang, l'alarme se répand dans toutes les facultés de médecine de l'univers. Celle de Paris dénonce le nouveau système au premier tribunal du royaume, et un arrêt ordonne au sang de rester immobile, et condamne la nature à conformer

1. Galilée comparait devant le tribunal de l'Inquisition en 1633 suite à la publication de son ouvrage *Dialogue concernant les deux principaux systèmes du monde*, dans lequel il défend le système de Copernic contre celui de Ptolémée. Le terme de philosophe est ici employé dans le sens d'une personne qui étudie rationnellement la nature.

désormais sa marche aux usages antiques de la faculté. Parlerai-je des jugements qui ont proscrit le quinquina et l'antimoine, remèdes bienfaisants, qui depuis ont sauvé les jours et des docteurs qui les ont calomniés et des magistrats qui les ont condamnés ? Rappellerai-je ceux qui ont dépouillé les minéraux, dont la médecine commençait à s'emparer, des propriétés que la nature leur a données pour soulager les maux du genre humain ? Dirai-je enfin que les hommes illustres à qui nous devons les plus importantes découvertes en ce genre, furent presque tous forcés de signer qu'ils ne guériraient plus leurs semblables avec les remèdes qu'ils avaient inventés, ou de se dérober par l'exil à la persécution qui s'acharnait contre eux dans leur patrie ?

Mais sans pousser plus loin le récit de ces étranges événements, rendons grâce plutôt au progrès des lumières, qui a mis fin au délire honteux qui les a produits. Nous rougissons aujourd'hui de ces ridicules excès, nous les croyons à peine sur la foi de l'Histoire. Il est désormais permis au génie de déployer librement toute son activité, et les sciences peuvent marcher d'un pas rapide vers la perfection. C'est à ce caractère de raison, qui distingue notre siècle, que l'idée la plus hardie peut-être et la plus étonnante que l'esprit humain ait jamais conçue, doit l'empressement universel avec lequel elle fut accueillie.

Un homme a paru de nos jours, qui a osé former le projet d'armer les hommes contre le feu du ciel. Il a dit à la foudre : vous irez jusque-là, et alors, vous éloignant de ces demeures paisibles des citoyens et de ces superbes édifices qui semblent être les principaux objets de votre courroux, vous suivrez cette route, et dans ce souterrain, creusé pour vous recevoir, vous irez, sans dommage, et sans bruit, épuiser votre funeste activité.

La foudre obéissante a reconnu ses lois, perdant aussitôt cette aveugle et irrésistible impétuosité qui frappe, brise, renverse, écrase tout ce qui s'offre à son passage, elle a appris à discerner les objets qu'elle devait épargner, et s'écartant à leur aspect, elle a craint d'attenter à nos vies et de toucher à nos asiles. Quel beau prétexte de crier au sortilège, si cette découverte eut été faite un siècle auparavant? Quels ressorts l'envie, secondée par les préjugés, n'eût-elle pas fait mouvoir pour l'anéantir et pour la ravir au genre humain? Dans notre siècle elle n'a pas même osé élever la voix contre l'expérience et la théorie, qui en attestaient la certitude. Tout le monde savant l'a adoptée avec transport, toutes les nations éclairées se sont empressées de jouir des avantages qu'elle leur offrait, aucune réclamation n'a troublé ce concert universel de louanges, qui d'un bout du monde à l'autre élevait jusques aux Cieux la gloire de son auteur... Je me trompe, messieurs... Il y a eu une réclamation... Dans ce siècle, au sein des lumières qui nous environnent, au milieu des hommages que la reconnaissance de la société prodiguait au philosophe¹ à qui elle doit cette sublime invention, on a décidé qu'elle était pernicieuse au genre humain. Il est une ville dans le monde où des citoyens ont dénoncé à leurs magistrats les paratonnerres, comme des machines funestes à la sûreté publique. Les magistrats, effrayés, se sont hâtés de les proscrire, la police s'est mise sous les armes pour les exterminer, le peuple s'est ému à la vue de tout l'appareil de l'autorité publique déployé pour les bannir de l'enceinte de la ville... Vous demandez à vous-mêmes, messieurs, quel pays a pu

1. Il s'agit de Benjamin Franklin qui élabore son premier paratonnerre en 1752 au cours de ses expériences sur l'électricité.

être le théâtre de cette scène incroyable, vous la placez dans quelqu'une de ces contrées lointaines où le flambeau des arts n'a jamais lui, où le nom des sciences n'est pas même connu... Non, messieurs, c'est au centre de l'Europe que sont arrivés les faits qui vous étonnent, c'est au milieu de la nation la plus éclairée de cette partie du monde, c'est dans une province très voisine de la capitale de cette nation, c'est, (car il faut faire enfin ce pénible aveu), c'est dans la province même que nous habitons. Il est temps de vous faire connaître les particularités de ce bizarre événement.

FAITS

La nature et l'éducation avaient inspiré au Sieur de Vissery de Bois-Valé un goût décidé pour l'étude des sciences, une fortune considérable lui donnait les moyens de le satisfaire.

Cette admirable propriété des corps dont notre siècle a eu la gloire de découvrir les prodigieux effets, l'électricité attirait principalement son attention. Cette partie de la physique, par la beauté des phénomènes qu'elle présente et surtout par les importants services qu'elle a rendus à l'humanité dès son berceau, était bien faite pour exciter l'enthousiasme d'un amateur des sciences. Le Sieur de Vissery goûtait la satisfaction de voir croître tous les jours les succès et la gloire de celle qui faisait ses délices. Chaque papier public¹ lui annonçait quelque nouveau miracle de l'électricité; il voyait surtout avec plaisir l'usage des paratonnerres

1. Terme vieilli pour désigner les journaux et les gazettes.

justifié par l'expérience et répandu dans toutes les parties de l'Europe. Il conçut lui-même le dessein d'armer sa maison de ce préservatif salutaire. Comme savant, il se faisait une jouissance de voir sa demeure devenir un monument du pouvoir et de l'utilité des sciences qu'il aimait. Comme citoyen, il s'applaudissait de donner à ses compatriotes un exemple qui pouvait les inviter à se rendre propre un des plus beaux présents qu'elles aient fait à la société. Au mois de mai 1780, cette idée fut exécutée, et un conducteur électrique parut sur la cheminée la plus élevée de sa maison.

Depuis près d'un mois cette machine était en spectacle aux habitants de Saint-Omer. Les hommes instruits la voyaient avec plaisir, et rendaient grâce au citoyen qui l'avait érigée. Les autres la contemplaient avec surprise, ils demandaient ce que c'était, on leur répondait que c'était un paratonnerre, et plusieurs n'en étaient pas plus instruits. Au reste, toute la ville la voyait sans alarmes, elle n'était alors qu'un objet indifférent de la curiosité publique.

Cependant, une conjuration redoutable se forma bientôt contre elle. Ce trait me rappelle, qu'au temps de Boileau, une machine d'un autre genre excita, dans le sein d'un chapitre, des troubles non moins sérieux et des orages non moins violents. C'est ainsi, que dans les différents temps les mêmes événements se reproduisent avec des circonstances différentes. Quoi qu'il en soit, une dame de Saint-Omer, que je ne nommerai pas, parce que je puis m'en dispenser, se souvenant encore que le Sieur de Bois-Valé avait soutenu contre elle plusieurs procès pour un mur mitoyen, conçut le grand dessein de renverser cette machine qui dominait sur la cheminée de sa maison. Elle ne se propose rien moins,

que de liguer contre elle tout le voisinage, et d'armer le bras même de la justice pour l'anéantir.

Pour exécuter ce plan hardi, elle fait d'abord fabriquer une requête*, chef-d'œuvre de bon sens, de raisonnement et d'érudition, dans laquelle on expose que le Sieur de Vissery a fait élever sur sa cheminée une machine pour attirer le tonnerre sur sa maison et faire tomber le feu du ciel sur tout son voisinage; on décide que l'invention des paratonnerres est pernicieuse, et l'on prouve cette assertion *par la mort tragique du célèbre Bernoulli*, qui mourut de maladie.

Armée de cette pièce la dame vole chez ses voisins, leur enseigne la nouvelle doctrine sur les paratonnerres, leur raconte l'aventure de Bernoulli, leur montre le feu du ciel prêt à tomber sur leurs maisons et leur présente la requête à signer; la vivacité de son éloquence n'entraîna pas tous les esprits. Plusieurs refusèrent la gloire de s'associer à son entreprise. Cinq ou six seulement, plus complaisants ou plus timides, signèrent la requête. Décoré de ces noms dignes d'être transmis à la postérité la plus reculée, le noble écrit fut présenté aux officiers municipaux* de Saint-Omer. Il eut un succès prodigieux. La requête* des habitants de la rue Marché aux herbes (c'est le titre pompeux que prennent dans cet acte les cinq ou six voisins dont je parle) décida du sort des paratonnerres. Les échevins* prononcèrent aussitôt leur ruine. Ils enjoignirent au Sieur de Vissery de détruire le sien, et comme la république¹ était menacée d'un danger imminent, il fut condamné à le faire disparaître dans les vingt-quatre heures. Ce temps écoulé,

1. Le terme doit ici être compris dans un sens vieilli désignant une société humaine en général, un ensemble de personnes ayant quelque chose en commun.

le petit bailli* devait fondre lui-même sur la fatale machine, et délivrer la ville de ce formidable ennemi.

Le Sieur de Vissery ignorait le péril auquel son paratonnerre était exposé, lorsque la sentence des échevins* lui fut signifiée à la requête du petit bailli*. Il ne serait pas facile de peindre sa surprise dans ce moment. Il eut besoin de relire ce jugement à plusieurs reprises, avant d'en croire ses yeux. Enfin, quand il put se fier à leur témoignage, il ne douta pas au moins que la plus faible réclamation ne suffît pour l'anéantir. Si la physique avait trouvé des moyens de garantir les hommes des foudres du ciel, la raison ne serait pas impuissante pour conjurer celles qui partaient de l'Hôtel de Ville de Saint-Omer. Il n'avait qu'à la faire parler, et les échevins* s'empresseraient de désavouer eux-mêmes, à la face du public, une décision surprise à leurs lumières dans l'ombre du secret, et de renverser de leurs propres mains ce monument ridicule que l'erreur d'un moment avait élevé.

Plein de ces idées, le Sieur de Vissery se pourvut, par la voie de l'opposition, contre le jugement dont il est question. Il demanda qu'il fût déclaré nul, ou qu'en tout cas le petit bailli* ou tous autres qui avaient signé la requête* sur laquelle il était intervenu, fussent déboutés de leurs demandes et condamnés au dépens. Il joignit à sa requête* un mémoire* destiné à présenter aux juges la vérité dans tout son jour, et fait pour dissiper tous leurs préjugés contre les paratonnerres.

Les échevins* ordonnèrent que la requête* fût communiquée au procureur du roi syndic*, et marquèrent pour l'audience le 21 juin.

Au jour indiqué, toute la ville y accourut en foule. Jamais empressement n'eut un plus juste motif, et la curiosité publique devait saisir ce moment. C'était le

premier spectacle de ce genre que ce siècle présentait, c'était le dernier qu'il devait offrir. Ce fut alors qu'on vit la frayeur et les préjugés venir combattre dans la salle de l'Hôtel de Ville, comme en champ clos, contre le savoir et la raison, opposer tous les arguments puérils qu'ils peuvent enfanter, à des faits démontrés par l'expérience, à des observations qui sont le fruit des veilles des savants les plus distingués, et que le suffrage de l'Europe entière a consacrées. Cette lutte bizarre était enfin terminée, les citoyens, en suspens, attendaient la décision de leurs magistrats... L'arrêt fatal se fit entendre : une des plus belles découvertes de ce siècle fut proscrite une seconde fois avec une solennité qui manquait au premier jugement. Les paratonnerres furent déclarés perturbateurs du repos des citoyens et funestes à la *sûreté publique*, celui du Sieur de Vissery, condamné, comme tel, à être arraché ignominieusement de la cheminée sur laquelle il dominait. Il fut enjoint au Sieur de Vissery de le renverser, non plus dans vingt-quatre heures, mais à la représentation du jugement. Sinon, permis au petit bailli* de lui courir sus, et d'assurer sa ruine.¹

1. *Note de l'auteur*: Voici les termes de cette sentence : [...] Nous avons débouté la partie de M^c Vasseur (le Sieur de Vissery) de son apposition, en conséquence avons ordonné que notre jugement du 14 de ce mois sera exécuté, faisant droit sur les conclusions du petit bailli*, ordonnons qu'à la vue de la signification du présent jugement, ladite partie de Vasseur sera tenue de supprimer ou de faire supprimer la machine électrique ou paratonnerre dont il s'agit; sinon et faute de ce faire autorisons le dit petit bailli* à la faire ôter sur-le-champ par tels ouvriers qu'il trouvera bon, au dépens de ladite partie de Vasseur, et que sur leurs quittances, exécutoire sera délivré à sa charge; condamnons lad[ite] partie de Vasseur, dans tous les cas, aux dépens, liquidés à quatre livres, neuf sols et neuf deniers, compris ces présentes, signification et droits; ordonnons que le présent jugement sera exécuté, nonobstant opposition, ou appellation quelconque, sans caution, *attendu qu'il s'agit de police, sûreté et tranquillité publique* [...].

Ce jugement jeta l'alarme parmi le peuple. Jusquelà, il avait vu, d'un œil tranquille, le paratonnerre du Sieur de Vissery. Mais quand il vit ses magistrats rendre deux sentences, pour le condamner, annoncer par des signes publics et éclatants, la terreur qu'il leur inspirait, déclarer aux citoyens assemblés, que la sûreté publique exigeait qu'il ne s'écoulât pas un seul instant entre leur jugement et sa destruction. Alors il ne le regarda plus que comme une machine meurtrière, dont il devait lui-même précipiter la chute. Les échevins* de Saint-Omer n'avaient confié qu'au petit bailli*, le soin de veiller à l'exécution de leur sentence, une partie de la populace s'en chargea.

Déjà une foule considérable était accourue et s'était attroupée devant la porte du Sieur de Vissery. Sa maison ressemblait assez bien à une place assiégée, les regards irrités que cette populace lançait vers le faite de la maison, annonçait quel était l'ennemi contre lequel elle s'était confédérée. Déjà une compagnie s'était formée, pour arquebuser le paratonnerre, quelques-uns cherchaient des pierres pour briser les vitres, d'autres ouvraient l'avis de mettre le feu à la maison. Au milieu du tumulte, les parents de Sieur de Vissery accourent, et lui apportent la nouvelle que le petit bailli* va paraître à la tête d'une compagnie de grenadiers pour enfoncer sa porte, que depuis le jugement, les conclusions du ministère public ont sollicité contre lui cette nouvelle rigueur. Le Sieur de Vissery sort de sa maison et se rend chez le commandant de la place, accompagné d'un gentilhomme anglais de ses amis. Celui-ci atteste à M. de Charriez, commandant, que l'usage des paratonnerres est très commun dans sa patrie, surtout à Londres, que depuis longtemps ces machines y sont en

possession paisible de garantir de la foudre les édifices publics et les maisons de ses compatriotes. Le Sieur de Vissery lui-même, tenant à la main la dernière feuille du *Journal de physique*, lui montre des preuves toutes récentes de leur efficacité. Le commandant convient de la vérité de ce qu'ils avancent, et cependant, attendu les circonstances, il conseille au Sieur de Vissery de ne pas opposer à la force une résistance inutile, et de démonter provisoirement la lame de l'épée qui formait la pointe de son paratonnerre, jusqu'à ce qu'il ait fait réformer la sentence des échevins*. Le Sieur de Vissery céda à ce conseil et à la nécessité, il fit ôter la pointe de son conducteur le 23 juin, après avoir annoncé juridiquement au petit bailli* cet acte de soumission forcée, avec toutes les réserves que la prudence et ses droits pouvaient demander. Avant de faire cette démarche, il avait interjeté* appel en la cour, du jugement des échevins, sur lequel vous avez maintenant à prononcer.

MOYENS

L'ignorant méprise les sciences. L'homme frivole ne les regarde guère que comme des objets d'agréments, l'homme qui pense y voit la source du bonheur de l'humanité et de la grandeur des empires. Si l'agriculture et le commerce s'unissent pour augmenter les richesses des nations, si elles couvrent les mers de leurs flottes, si des armées invincibles portent au loin la terreur et la gloire de leur nom, tandis que la paix, l'abondance et les plaisirs règnent au sein de leurs florissantes cités, c'est aux sciences qu'elles doivent tous